

Décision n° 2020-027-AO portant subdélégation de signature de Madame Armelle CARNET-LEBEURRIER – directrice de l'école interne AGROCAMPUS OUEST à Monsieur Kylian DUAULT, Contrôleur de gestion de l'école interne AGROCAMPUS OUEST

La directrice de l'école nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AGROCAMPUS OUEST)

Vu le décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, notamment ses articles 9, 11, 12, 24, 28 et 30 ;
 Vu l'arrêté du 28 décembre 2019 portant nomination de l'administrateur provisoire et du secrétaire général provisoire de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement ;
 Vu l'arrêté du 16 septembre 2019 portant nomination d'une directrice générale par intérim à l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AGROCAMPUS OUEST) ;
 Vu la délibération n° 3.2 modifiée du conseil d'administration provisoire de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement du 24 janvier 2020 déléguant ses pouvoirs à l'administratrice provisoire ;
 Vu la décision n° 2020-011-IA du 19 juin 2020 portant délégation de signature de Madame Anne-Lucie WACK, administratrice provisoire de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement à Madame Armelle CARNET-LEBEURRIER – directrice de l'école interne AGROCAMPUS OUEST et notamment son article 2 ;

Vu l'avis favorable de l'administratrice provisoire.

Considérant que le volume des affaires traitées et l'implantation multi-sites de l'école interne AGROCAMPUS OUEST nécessitent des subdélégations de signature conformément à l'article 12 du décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019 mentionné ci-dessus.

Décide :

Article 1^{er} – Champ de la subdélégation

Dans le cadre de ses attributions et compétences de contrôleur de gestion de l'école interne AGROCAMPUS OUEST, subdélégation est donnée à Monsieur Kylian DUAULT, à l'effet de signer tous les actes, décisions et attestations dans les domaines suivants :

En matière de budget pour le seul budget propre intégré de l'école interne AGROCAMPUS OUEST :

- Les engagements juridiques de dépenses et les certifications de service fait sur budget propre intégré de l'école interne AGROCAMPUS OUEST – tous sous-centres de responsabilité – jusqu'à 25 000 € HT par acte ;
- La signature des conventions (hors vente d'objets mobiliers supérieure à 15 000 € H.T par acte) et des pièces afférentes à la passation et à l'exécution des marchés publics de l'école interne AGROCAMPUS OUEST jusqu'à 25 000 € H.T par acte.

Article 2 – Date d'effet

La présente subdélégation prend effet à compter du 7 décembre 2020.

Article 3 – Publication

La présente décision est publiée sur le site internet de l'école interne AGROCAMPUS OUEST dans la rubrique actes réglementaires.

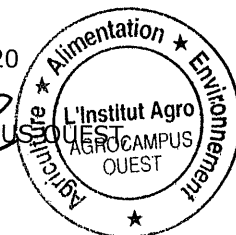
Article 4 – Exécution

Le secrétaire général de l'école interne AGROCAMPUS OUEST est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Rennes, le 8 décembre 2020

La directrice de l'école interne AGROCAMPUS OUEST

Armelle CARNET-LEBEURRIER



- Campus d'ANGERS • 2 rue André Le Nôtre - 49045 Angers Cedex 01 - France • Tél. : 02 41 22 54 54 • Fax : 02 41 22 55 99
- Campus de RENNES • 65 rue de Saint-Brieuc - CS 84215 - 35042 Rennes Cedex - France • Tél. : 02 23 48 50 00 • Fax : 02 23 48 55 10

